

*Le Conseil de Vie Sociale,
Placer le résident au coeur du dispositif
d'accueil en Marpa*



Améliorer les conditions de vie des séniors en les impliquant dans le processus de décision des orientations de la Marpa...

Le Conseil de Vie Sociale (CVS), instance légale et obligatoire, créée par la loi du 2 janvier 2002 et complétée par le Décret du 25 avril 2022, vise à renforcer la participation des résidents et de leur famille au sein des établissements d'accueil des séniors.

Son objectif est d'associer la personne accueillie et l'ensemble des parties prenantes de la Marpa afin d'améliorer les conditions de vie des résidents, en prenant en compte leurs besoins.

Le CVS donne son avis et fait des propositions sur tout ce qui concerne la vie de l'établissement, son organisation au quotidien, les activités, l'animation, les services proposés, les projets de travaux et d'équipement...

Les sujets sont divers et spécifiques à chaque Marpa.



Le CVS en pratique dans nos maisons...

Le CVS est composé à minima de deux résidents, d'un représentant des familles, de membres de l'organisme de gestion et de l'équipe salariée de la maison. Il se réunit au moins trois fois par an. S'il répond à un certain formalisme (invitations et comptes-rendus écrits, règlement intérieur...), il est avant tout un outil d'expression et d'information au service des résidents et de leur famille.

Pour Claude LAURENT, Président du Réseau Marpa de l'Ain : "Le CVS joue un rôle central pour adapter nos pratiques aux besoins de nos résidents et construire avec eux le projet d'établissement. Il souligne notre volonté de réunir l'ensemble des acteurs des Marpa et de travailler de concert pour œuvrer au bien-être de nos aînés et les aider à s'épanouir en Marpa. "

LE SAVIEZ-VOUS ?

**On recense 208 Marpa
en France, en 2024.**

Pas de temps à perdre avec la grisaille... à la Marpa, la vie nous appelle !

En période hivernale, les journées peuvent paraître interminables mais c'est loin d'être le cas à la Marpa de Montracol ! Ici, le temps passe même trop vite tant les animations s'enchaînent et donnent le rythme !

Durant tout le mois de janvier, les décorations de Noël ont habillé la maison d'une touche de féerie.

Les fêtes de fin d'année passées, **c'est un Réveillon de la Chandeleur qui a été inventé par l'équipe !**

Les invités, bien que surpris, ont adoré le concept ! La salle à manger s'est transformée en salle de bal ! Résidents, convives et personnel ont fait la fête jusqu'à presque deux heures du matin !

C'est sûr, à la Valette, on sait s'amuser et créer des moments festifs d'une convivialité incroyable ! Il va s'en dire que tout le monde attend maintenant la prochaine date pour se retrouver et faire la fête !

Dans l'intervalle d'une prochaine nocturne, les activités se poursuivent chaque après-midi du lundi au vendredi, après le goûter.

A La Valette, chaque jour, des souvenirs s'écrivent dans cette belle Maison... prétexte aux discussions, au coin du feu et à célébrer la vie !



“ Info Flash !

**La Marpa La Valette
est en démarche
qualité jusqu'à l'été.**

**Trois résidents
partiront en Ardèche,
fin mars dans le cadre
du séjour Part'âge du
Réseau Marpa de l'Ain**